## Témoignage de MUGENZI Richard donné le 29 décembre 2008 au Comité d'experts indépendants chargé de l'enquête sur le crash de l'avion Falcon 50 immatriculé 9XR-NN survenu le 06 avril 1994

Mon nom est MUGENZI Richard, je suis né le 15 décembre 1960 en République démocratique du Congo. Mes parents s'y étaient rendus en 1950 et travaillaient dans les mines de la Société belge: SOMINKI. Mon père est originaire de la préfecture de Byumba, commune Mukarange. Quant à ma mère, elle est originaire de Kigali. En 1985, après mes études secondaires, je suis revenu au Rwanda. Dans un premier temps, j'ai suivi une courte formation en agronomie et j'ai travaillé dans un projet de développement rural et intégré de Byumba en tant que superviseur d'enquête agricole. Après une année, j'ai intégré le ministère de la fonction publique, dans la direction générale de l'emploi et de la sécurité sociale. Là aussi j'ai travaillé pendant une année et j'ai bénéficié pendant ce temps d'un stage de formation en administration du travail au Centre Régional Africain d'Administration du Travail (CRADAT) se trouvant à Yaoundé au Cameroun. Pendant cette période que j'ai passé au Cameroun, j'en ai profité pour me former sur les technologies de communication.

Après mon retour au Rwanda, en 1989, j'ai été directement affecté à l'inspection du travail de Gisenyi. A ce moment là, certaines autorités sur place à Gisenyi qui me connaissaient très bien ont commencé à me solliciter pour donner un coup de main au Centre de Transmission Radio qui se trouvait dans chaque préfecture, puisque les opérateurs qui étaient dans le CTR n'étaient pas de bons techniciens. Ils étaient formés sur le tas et n'avaient pas beaucoup d'expérience dans le système de transmission. On m'a alors demandé de temps en temps de leur donner un coup de main et de les former. A un moment donné, nous étions deux agents à l'inspection du travail et le préfet m'a demandé d'abandonner les activités habituelles de l'inspection du travail et de m'occuper du Centre de Transmission Radio et de travailler ensemble avec les opérateurs habituels. Nous avons travaillé ensemble, mais je ne me souviens pas de la durée de cette collaboration.

Suite à la guerre qui a éclaté au Rwanda le 1<sup>er</sup> octobre 1990, j'ai été suspecté de complicité avec le FPR parce que j'avais fait mes études au Zaïre. J'ai été arrêté le 03 octobre et conduit au stade de Gisenyi avec plusieurs centaines de personnes. Le 04 octobre, j'ai été transféré à la prison de Gisenyi et détenu jusqu'au 10 octobre de la même année. Grâce à l'intervention du commandant militaire de Gisenyi de l'époque, le colonel BAHUFITE Juvénal et du Commandant de gendarmerie de Gisenyi, le major BIZIMANA André, j'ai été libéré. BAHUFITE et BIZIMANA étaient originaires comme moi de la Préfecture de Byumba et me connaissaient. J'ai appris par la suite, que ces deux Officiers m'avaient fait libérer parce que j'avais des compétences en télécommunication et qu'ils avaient décidé de mettre en place une station d'écoute radio au niveau national. Ils voulaient me confier la direction du Centre d'écoute Radio qui fut installé dans la préfecture de Gisenyi.

Une fois cette mission acceptée, j'ai commencé à exploiter l'émetteur-récepteur du MININTER (Ministère de l'Intérieur) qui était installé dans l'enceinte de la Préfecture de Gisenyi. J'y ai travaillé jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 1990. C'est à partir de cette date que j'ai commencé réellement à mettre en place les installations du Centre d'Interception Radio. Elles

Jestis. Hughy?

D 7434/2

étaient réparties entre le camp militaire de Butotori, non loin de la brasserie de Gisenyi, et la maison de passage du président de la République, sise près de la douane-corniche.

Au camp Butotori, J'ai installé un récepteur de marque japonaise YAESU. Quant au récepteur de la maison de passage du Président, il était de marque THOMSON et y était déjà installé. Après les essais techniques, j'ai commencé la mission qui me fut assignée par le commandant OPS Gisenyi, consistant en l'interception des émissions radio ennemies et de toutes émissions susceptibles de fournir des informations utiles sur le FPR et ses alliés, notamment l'Ouganda. BAHUFITE m'avait fourni des fréquences que je devais capter. Puis, je faisais moi-même une recherche personnelle de fréquences des stations situées à l'extérieur du Rwanda sur lesquelles communiquaient des cibles dignes d'intérêt pour l'état-major de l'armée rwandaise, et puis je communiquais des messages transmis à partir de ces stations. Le Cdt OPS m'amenait d'autres fréquences dont il disait qu'elles avaient été livrées par des prisonniers de guerre du FPR. A la fin, il y avait d'autres fréquences qui venaient directement de l'état-major, du service G2.

Depuis novembre 1990, je donnais mes rapports au Cdt OPS, le major BAHUFITE. En l'absence du commandant OPS, après l'arrivée du Lt. BIZUMUREMYI en 1992, je devais remettre mes rapports à ce dernier. Le commandant OPS avait décidé qu'en l'absence du lieutenant BIZUMUREMYI, je pouvais à tout moment me rendre au camp de l'armée rwandaise sous escorte, pour les transmettre par téléphone à l'état-major de l'armée rwandaise, à Kigali, plus précisément le secrétariat du chef d'état-major des FAR et le secrétariat du G2. Dans les cas d'extrême urgence et en l'absence des deux responsables cités plus haut, je devais contacter directement le colonel BAGOSORA au camp Kanombe, et en son absence, je devais m'adresser au major NTABAKUZE Aloys, Cdt du bataillon Paracommando. En l'absence de ce dernier, je devais contacter au camp GP, le colonel NKUNDIYE, qui fut remplacé par la suite par un autre officier du nom de MPIRANYA.

Avant les événements du 06 avril 1994, je pense avoir transmis un message urgent au colonel BAGOSORA, pendant qu'il était encore Cdt du camp Kanombe. Je ne me rappelle plus exactement de la date, ni du contenu du message. En dehors du contact cité plus haut, le colonel BAGOSORA qui manifestait beaucoup d'intérêt pour le Centre, me téléphonait de temps en autre pour s'enquérir de la bonne marche de mon travail. Je me souviens aussi avoir transmis deux fois de suite, en l'absence du Cdt Ops, des messages au major NTABAKUZE. Il se trouvait à cette époque en repos au camp Butotori, avec son unité.

Au fil du temps, le pouvoir manifestait toujours plus d'intérêt pour le Centre. La présidence de la République est devenue destinatrice des rapports du Centre. C'est à cette période que le colonel BAHUFITE me communiqua une liste de personnes avec lesquelles je pouvais causer, des personnes dont je ne devais pas me méfier. Il m'avait expliqué que des contacts avec d'autres personnes pouvaient constituer un danger pour la sécurité du Centre et celle de nos informations et il m'était interdit de parler avec qui que ce soit en dehors de la liste qu'il m'avait donnée. La liste des personnes dont je ne devais pas me méfier m'était donnée par écrit, et était à l'occasion modifiée par mes supérieurs selon la situation. Cette liste comprenait le colonel SAGATWA Elie, chef du bureau du secrétariat particulier, le major BAGARAGAZA, chef du protocole et l'ambassadeur UBARIJORO, conseiller à la Présidence. Lorsque le président HABYARIMANA était en même temps le ministre de la défense et qu'il se rendait en visite à Gisenyi, il arrivait qu'il me fasse appeler pour me poser des questions sur la vie et le fonctionnement du Centre. Je pouvais aussi parler avec son secrétaire particulier.

D7434/3

Quand HABYARIMANA céda sa place de ministre de la défense, je fus averti par le lieutenant BIZUMUREMYI que je ne devais par parler avec le nouveau ministre James GASANA et que mes contacts devaient se limiter à son secrétaire particulier qui était un officier subalterne différent du secrétaire particulier du président Habyarimana, le colonel SAGATWA. J'ai oublié le nom de cet officier. BIZUMUREMYI n'avait pas fait de commentaire, mais j'ai pensé que s'était parce que Gasana appartenait à l'opposition. A la fuite de GASANA James en 1993, je fus autorisé par BIZUMUREMYI à parler directement avec le nouveau ministre BIZIMANA Augustin qui était issu du MRND et avec le secrétaire particulier qui était resté après le départ de GASANA.

Au début, on m'a donné un secrétaire avec qui j'ai travaillé pendant une semaine. C'était un civil opérateur de la préfecture qui s'appelait KAMANZI. Après quelques jours, l'Etat Major a changé d'opinion. On m'a dit que c'était imprudent de dactylographier les messages et de travailler à deux au sein de cette radio en évoquant le risque de fuite d'informations. Cet opérateur est retourné travailler à la préfecture. A un certain moment, vers 1992, il y a eu une mission de six militaires français qui sont venus au Centre et le commandant OPS m'a dit qu'ils venaient pour me former. J'ai travaillé avec eux pendant quelques jours. Ils m'ont appris certaines choses que je ne connaissais pas, notamment le système d'espionnage à la radio consistant à afficher les fréquences et à les tourner au hasard. Après la formation, ils sont partis et je ne les ai plus revus. En mai 1993, BAHUFITE a été muté à Byumba et a été remplacé à Gisenyi par le Colonel NSENGIYUMVA. A son arrivée, NSENGIYUMVA m'a donné des nouvelles fréquences sur lesquelles je devais intercepter les messages. Ce sont ces fréquences-là que j'exploitais. NSENGIYUMVA se chargeait alors de leur amplification dans l'Armée. Ce n'était plus moi qui les transmettais à Kigali aux destinataires qui m'avaient été désignés à l'époque du major BAHUFITE.

Dès la fin de l'année 1993, le Colonel NSENGIYUMVA a instauré un autre système, celui de montage des messages. Pour des motifs qu'il ne m'a pas expliqués, NSENGIYUMVA a commencé à m'amener des textes écrits par lui-même et me demandait de les recopier à la main sur les formulaires appropriés des télégrammes. Quand je terminais de les recopier, je les lui remettais pour l'amplification. Cette pratique s'est répétée plusieurs fois, surtout lorsqu'il y avait des situations de défaite des FAR au front. Pendant des périodes de crise dans l'armée, NSENGIYUMVA m'amenait toujours des messages qu'il avait écrits et me demandait de les recopier sur des formulaires de télégrammes. Puis, il les diffusait dans le système militaire de transmission, probablement pour l'encouragement des militaires.

Cette dernière forme de messages que je viens de vous expliquer qui consistait à des montages, à des mises en scène pour des motifs différents, a été utilisée pour le message du 07 avril 1994 le matin. Ce message très précis m'a été amené personnellement par le Colonel NSENGIYUMVA. Il l'avait écrit lui-même et m'a demandé de le recopier textuellement. Pendant toute cette période qui va du 07 avril le matin jusque vers la fin du mois d'avril, Il y a eu toujours des messages que NSENGIYUMVA m'a amené et que j'ai recopié sur le formulaire des télégrammes. De même, entre le 04 et le 06 avril, il m'a amené des messages que j'ai écrits de cette manière-là. Je me souviens que le 05 avril le Colonel NSENGIYUMVA m'a amené un message que j'ai recopié qui disait que quelque chose allait se passer demain, c'est-à-dire le 06 avril, sans dire exactement de quoi il s'agissait. Après que j'avais fini de rédiger le message, NSENGIYUMVA a appelé d'autres militaires et leur a montré ce message. Le 06 avril dans l'avant-midi, avant le crash de l'avion, il y a eu d'autres télégrammes dont je ne me souviens plus le contenu qu'on avait constitué dans ce sens.

D 7434/4

otion, ils étaient

Très souvent, lorsqu'il y avait des messages dans le cadre normal d'interception, ils étaient soit en Swahili soit en Gikiga et je les transcrivais en français. Lorsque je terminais leur transcription, j'annexais la copie originale. Généralement, pour ce type de messages, je commettais des fautes car ma façon d'écrire le français contient des fautes d'orthographe ou de grammaire. Mais pour les documents qui m'étaient présentés, j'évitais ces fautes. C'est le cas du message du 07 avril 1994 à 08h45 que le Lt Col. NSENGIYUMVA m'a apporté et que je n'ai fait que transcrire. Sur ce document, je ne pouvais pas y mettre des fautes parce que c'est un message que je copiais. C'est la différence avec les autres télégrammes.

Je voudrais préciser que lors de mon audition par le juge BRUGUIERE, il ne m'a pas été permis de donner des explications relatives aux conditions dans lesquelles les messages du 06 et du 07 avril 1994 sur lesquels il m'a interrogés ont été rédigés. Je me suis aperçu que le juge BRUGUIERE et ses collaborateurs voulaient seulement savoir si les documents qu'ils avaient dans leurs mains avaient été écrits par moi-même. Ils ne se sont pas intéressés de savoir le contenu ou les versions ou les circonstances dans lesquelles je les composais ou les écrivais. Ils voulaient simplement savoir si l'écriture était la mienne, si le document avait été écrit par moi. C'est tout ce qu'ils voulaient savoir. Le reste, ils avaient déjà leur réponse.

Une autre information dont j'ai eu connaissance concerne le dispositif anti-aérien des FAR. Dans les derniers mois de l'année 1993, je ne me souviens pas exactement du mois précis, le sous-lieutenant BIZUMUREMYI chargé de renseignements militaires à Gisenyi, avec qui je travaillais souvent dans ma fonction d'opérateur, m'a dit que les FAR possédaient des missiles sol-air qui venaient de leur être livrés par la France pendant ces jours-là. Le sous-lieutenant BIZUMUREMYI a évoqué ce fait lorsque nous discutions sur les soutiens dont bénéficiaient le Rwanda en cette période de guerre. Il a alors loué l'amitié franco-rwandaise et a insisté sur son importance en me révélant que la France avait manifestée sa solidarité à l'égard de l'armée rwandaise en livrant des missiles sol-air au Rwanda. BIZUMUREMYI m'a précisé que ces missiles provenaient des armes que les militaires français avaient récupérées lors de la guerre en Irak et a ajouté que les Français avaient donné aux FAR certains missiles issus de cette acquisition. Parlant de ces missiles, BIZUMUREMYI m'a signalé que nous n'avions pas à nous inquiéter puisque les Forces Armées Rwandaises étaient dotées d'un équipement technique et militaire très puissant, y compris les moyens anti-aériens permettant aux FAR de mener les combats qui impliquaient la destruction des avions.

La présente déclaration contient quatre pages dactylographiées.

Fait à Kigali, le 29 décembre 2008

**MUGENZI** Richard

leamb. Mugengi